

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 24 Avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 25

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, ZAOUI, THOMAS, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, BOUCHEZ, SANCHEZ, SCHUTZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Madame MIRASOLA (pouvoir à Madame MOHAMED), Madame DUPONT (pouvoir à Madame BIREMBAUT), Madame CARTA (pouvoir à Monsieur AUDIN), Madame METRAU (pouvoir à Monsieur COTTON), Madame DUFOUR-MALLE (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (pouvoir à Madame RYSPERT), Monsieur AÂRABAT AMALOU (pouvoir à Monsieur CHERRIER), Madame BOUILLEZ (pouvoir à Monsieur BRAILLY).

Absents excusés : Madame WATTEAU, Monsieur HOCHART.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

**DELIBERATION N° 4/2 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.**

Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2018-011 dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics.

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

La Ville de DENAIN est engagée dans un ambitieux programme de travaux de rénovation et requalification de voiries et des espaces publics.

La réalisation de ce programme étant pluriannuelle, le Conseil municipal a budgété le financement de ces opérations d'investissement placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 3/4 du 10 avril 2025, l'autorisation de programme n° 2018-011 a été réajustée et se présente aujourd'hui comme suit :

	Exercice 2018-2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Dépenses 11 721 189,30 €	6 373 926,21 €	960 428,18 €	368 097,09 €	1 773 316,47 €	2 245 421,35 € (dont report 2024 : 745 421,35 € et NI 2025 : 1 500 000 €)
	54,4%	8,2 %	3,1 %	15,1%	19,2 %

.../...

Il est proposé de prolonger l'Autorisation de Programme dédiée à la rénovation et requalification des voiries et espaces publics pour 2026 avec une enveloppe prévisionnelle de 706 000 € TTC.

	Exercice 2018-2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026
Dépenses 12 409 290,70 €	7 334 354,39 €	368 097,09 €	1 773 316,47 €	1 845 797,13 €	1 087 725,62 € (dont report 2025 : 381 725,62 € et NI 2026 : 706 000 €)
	59,1 %	3,0 %	14,3 %	14,8 %	8,8 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- DE PROLONGER la durée de l'autorisation de programme en 2026.
- DE VALIDER le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2018-011 fixé à 12 409 290,70 €.
- DE VALIDER l'évolution des crédits de paiement.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.**

**Se sont abstenus : Monsieur FEDDAL, Madame MESSAOUI.**

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. BONINONI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
 de la réception en Sous-Préfecture le.....  
 et de la publication le.....